

cessité pour lui de travailler plus que jamais à donner à l'enfant une saine et droite orientation pour l'avenir. L'âme de l'enfant est en effet de nos jours, le terrain où se livre une lutte sans merci entre les apôtres du bien et les apôtres du mal. N'est-ce pas le temps le plus favorable pour donner à une vie son orientation définitive ? — La seconde est que, parmi les facteurs que le prêtre doit mettre en action pour faire de l'enfant un chrétien convaincu et pratiquant, il n'en est pas de plus puissant que l'Eucharistie. Outre qu'elle produit, comme sacrement, ses effets "*ex opere operato*," nous sommes de ceux qui croient que les enfants sont susceptibles de connaître et de goûter l'Eucharistie.

2.— *L'action, résultat du zèle.*— Le Décret "*Quam singulari*" contient, dans son dispositif, deux parties distinctes : une partie *préceptive* et une partie *directive*. Quel doit être le zèle du prêtre dans l'application des règles mentionnées dans l'une et l'autre partie du dispositif ?

Dans la partie *préceptive*, qui concerne l'âge d'admission à la première communion, le Décret indique deux conditions pour que l'enfant ait le droit et le devoir de communier : l'âge de discrétion et une certaine connaissance de la religion. Les parents sont les premiers juges sur ces deux points, bien que pratiquement, au Canada, les parents constituent presque toujours le prêtre juge en dernier appel. Si l'enfant ne donne au prêtre que des signes probables de discrétion ou de connaissances suffisantes, peut-il quand même être admis à la communion ? Nous croyons qu'il le peut en toute sécurité.

Comme les enfants, de nos jours, commencent très jeunes à fréquenter l'école, le prêtre ne manquera pas de les suivre de très près. Il fera plus. Il s'adressera aux mères de famille et les instruira spécialement sur la part que l'Eglise attend de leur zèle dans la préparation des enfants à la première communion.

Dans sa *partie directive*, qui traite de la fréquence de la communion pour les enfants, le Décret fait au prêtre un devoir de mettre tout en œuvre pour amener les enfants à la communion fréquente et quotidienne. Il se servira pour cela de toutes les influences dont il peut disposer : influence des parents, influence